



## Communiqué des syndicats de l'AFPA CGT, CFDT, SUD-Solidaires, CFE-CGC et CFTC

Dans un communiqué diffusé dès la fin de la semaine dernière par la direction, l'annonce est faite de l'adoption par le Bureau de l'Association le 5 novembre, « à une large majorité », du **projet stratégique** et d'un **gel global des recrutements**. La mise en œuvre du gel doit être appliquée immédiatement.

Pour l'instant il s'agit de choix faits par le Bureau. Le communiqué et la précipitation qu'ils manifestent laissent entendre que la direction de l'AFPA compte se passer de l'avis de l'Assemblée générale. Va-t-il procéder de la même façon avec le CCE ?

Le communiqué n'est pas daté et son auteur n'est pas identifié. S'agit-il d'un communiqué du Bureau de l'AFPA, de la Direction générale ou du Directeur général lui-même ? Impossible de le savoir.

C'est le Bureau (en réalité les représentants du patronat relayés par ceux de l'Etat) qui ont « appelé » au gel des recrutements. Le communiqué indique que « *le prochain Comité de Direction générale décidera des modalités de mise en œuvre de cette mesure* ». Les informations venant du terrain montrent qu'en réalité la décision de gel a été considérée comme opérationnelle dès le 6 novembre, c'est-à-dire le lendemain de la réunion du Bureau !

**Les syndicats CGT, CFDT, SUD-Solidaires, CFE-CGC et CFTC exigent d'être immédiatement reçus par le directeur général.**

En quoi consistent les « *plans d'action* » du projet stratégique ? Quelles sont « *les mesures immédiates, concrètes et opérationnelles* » auxquelles s'ajoute le gel des embauches ?

**Qu'est-ce qui rend indispensable une décision aussi brutale de gel tout de suite ?** La situation est-elle si grave que cela ?

Le Directeur général doit nous le dire tout de suite !

**La décision de gel des recrutements est une attaque brutale contre l'AFPA.** Elle vise à systématiser le non-remplacement des départs pour la totalité des emplois, CDI et CDD.

Elle va avoir des conséquences immédiates dans tous les établissements. **Elle enlève à l'AFPA les moyens de fonctionner et va rapidement l'asphyxier.** Elle conduira à une chute des activités en direction des usagers. Elle interdit à l'Association de prendre sa part à l'action pour faire face aux conséquences de la crise.

Cette décision est censée courir pour au moins toute l'année 2010, mais le communiqué de l'AFPA ne fait même pas état de cette hypothétique limite dans le temps !

Il faut aussi savoir que la direction mise sur 3 188 départs qualifiés de « naturels » (comprenant les départs à la retraite) d'ici 2014. Et 1 260 CDD sont actuellement sous contrat. S'ajoutant aux 900 départs de salariés de l'orientation, **c'est donc une véritable saignée des emplois qui est programmée : un quart des effectifs de l'Association !**

**L'AFPA se tire une balle dans le pied !** L'objectif fixé par ailleurs par le Bureau de « *consolider ses positions sur les marchés privés* » et de « *se développer fortement sur les marchés privés* » devient parfaitement illusoire.

L'Association est précipitée dans la spirale infernale de la récession et des suppressions d'emplois à répétition.

**En bloquant toute embauche, cette décision ôte à l'Association tout moyen d'évoluer et la prive de tout avenir.**

Cette décision de blocage des embauches s'ajoute à celles prises récemment par l'Etat pour provoquer artificiellement des difficultés inextricables pour un service public qui marche bien (soumission de toutes les activités au marché et à la concurrence, départ de l'orientation, transfert des charges exorbitantes d'entretien du patrimoine à l'Association, etc.). La direction prend sa part à l'acharnement contre l'AFPA.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, SUD-Solidaires, CFE-CGC et CFTC exigent le **retrait immédiat de la décision de geler les embauches.** Elles demandent **la levée de toutes les décisions qui entraînent la démolition de l'AFPA.**

**Une mobilisation exceptionnelle et rapide de l'ensemble des personnels est nécessaire.**

Les organisations syndicales appellent les salariés à se rassembler dans les établissements pour **convenir de décisions d'actions à engager partout et sans tarder**, à l'intérieur de l'Association comme en direction de l'opinion publique.

Elles conviennent de prendre ensemble, dès aujourd'hui et dans les semaines qui viennent, les responsabilités qui leur reviennent au niveau national pour donner à cette mobilisation l'ampleur, la portée et l'efficacité nécessaires.

Dans l'immédiat et dans cet esprit elles informent les salariés qu'**elles appelleront à un point fort de l'action** le jour où la question du gel des recrutements avec ses conséquences sera débattue au CCE (probablement entre le 23 et le 27 novembre).

Enfin, elles appellent leurs élus et représentants dans les CRE/CE à interpeller les directions régionales sur les incidences concrètes de la décision de gel des embauches.

Montreuil, le 10 novembre 2009